CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4719

concernant l'autorisation de lancer l'appel d'offres pour la construction du futur campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté de l'UQO de desservir au mieux le territoire dont elle a la responsabilité dans la région des Basses-Laurentides;

ATTENDU les activités académiques actuelles et les développements prévus réalisés de concert avec les différentes unités de l'UQO;

ATTENDU l'article 7 du Règlement général de l'Université du Québec concernant les affaires financières;

ATTENDU que les projets d'investissement sont préparés par les établissements concernés du réseau de l'Université du Québec en tenant compte des règles, normes et procédures du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

ATTENDU que la Ville de Saint-Jérôme s'apprête à céder les terrains nécessaires à la construction;

ATTENDU que le projet de construction du futur campus de Saint-Jérôme serait traité comme un projet de rente emphytéotique suivant un acte de cession en emphytéose;

ATTENDU que les démarches se poursuivent auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour obtenir les autorisations nécessaires pour concrétiser ce projet;

ATTENDU que le contrat ne sera octroyé qu'une fois les autorisations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport obtenues;

ATTENDU les explications en séance par Me Nancy Demers de la firme McCarty Tétrault;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à procéder au lancement de l'appel d'offres pour la construction du futur campus de Saint-Jérôme étant entendu que l'octroi dudit contrat sera conditionnel aux autorisations gouvernementales.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4720

concernant la formation d'un comité d'évaluation pour analyser les propositions dans le cadre de la réalisation du futur campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.7 du Règlement général de l'Université du Québec concernant les affaires financières;

ATTENDU que le conseil d'administration a autorisé la direction de l'Université de procéder à l'appel d'offres pour la réalisation du futur campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'Université, en plus d'être couverte par une Politique d'acquisition de biens et services, respectera les articles pertinents de la Procédure concernant l'octroi de contrats de services professionnels (gouvernement du Québec, décembre 1995) de même que l'article 4 de la Loi sur l'agence des partenariats public-privé du Québec;

ATTENDU que la procédure mentionnée ci-haut prévoit la composition d'un comité d'évaluation;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER un comité d'évaluation des propositions visant le choix d'un promoteur pour la réalisation du futur campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais. Ce comité sera composé de :

- madame Hélène Grand-Maître, vice-rectrice à l'administration et aux ressources;
- monsieur Luc Maurice, secrétaire général, qui agira à titre de secrétaire de ce comité;
- monsieur Émilien Gohier, coordonnateur des immobilisations, Siège social;
- monsieur Michel Parent, directeur du Service des terrains et bâtiments.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4721

concernant la grille d'évaluation des propositions visant le choix d'un promoteur pour la réalisation du futur campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7 du Règlement général de l'Université du Québec concernant les affaires financières;

ATTENDU que le conseil d'administration a autorisé la direction de l'Université de procéder à l'appel d'offres pour la construction du futur campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que le conseil d'administration a approuvé la formation d'un comité d'évaluation responsable d'évaluer et d'analyser les propositions et de lui faire une recommandation;

ATTENDU que le comité d'évaluation souhaite que la grille d'évaluation qu'il utilisera dans le processus soit approuvée par le conseil d'administration;

ATTENDU que la grille d'évaluation s'inspire des articles pertinents de la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la grille d'évaluation (critères d'évaluation et pondération) qui sera utilisée dans le processus d'analyse des propositions pour le projet de construction du futur campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4722

concernant la modification à l'article 4.1 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que conformément aux articles 4 et 7 de la Loi sur l'Université du Québec ainsi qu'au paragraphe d) de l'article 2.1.3 du Règlement général 5 « Instances et dispositions générales », l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec a le pouvoir de déterminer les droits de scolarité payables par les étudiants;

ATTENDU que le directeur général de la Direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a informé, à l'été 2007, le Siège social de modifications aux règles budgétaires des frais de scolarité;

ATTENDU la résolution 2007-10-AG-R-127;

ATTENDU le caractère facultatif de l'imposition de la majoration de 10 % des frais chargés aux étudiants non-canadiens;

ATTENDU le Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais;

ATTENDU que le registraire a informé les représentants des étudiants rencontrés dans le cadre de la consultation en vertu de l'article 7 du Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER l'article 4.1 du Règlement relatif aux droits de scolarité par l'ajout d'une majoration de 10 % des frais chargés aux étudiants non-canadiens, à compter du trimestre d'hiver 2008.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4723

concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2008-2009

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, plus précisément en ce qui concerne la détermination du nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2008-2009;

ATTENDU les données utilisées aux fins de la détermination du nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2008-2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU:

DE FIXER à cent quatre-vingt-dix (190) le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2008-2009 en fonction des dispositions de l'article 8 de la Convention collective des professeurs;

DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION que ce nombre de cent quatre-vingt-dix (190), fixé par le conseil d'administration pour l'année 2008-2009 en vertu des dispositions de l'article 8 de la Convention collective des professeurs, n'inclut pas :

- deux (2) postes de professeur régulier créés pour les professeurs Luc Chaput du Département des sciences administratives et Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation;

- deux (2) postes de professeur régulier financés par les chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4724

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Nezih Mrad au Département d'informatique et d'ingénierie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU les réalisations de monsieur Nezih Mrad;

ATTENDU la résolution INF 2421 de la 211e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie tenue le 5 septembre 2007 à l'effet d'attribuer le statut de professeur associé à monsieur Nezih Mrad pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU les attentes du Département d'informatique et d'ingénierie quant aux contributions de monsieur Mrad en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER à monsieur Nezih Mrad le statut de professeur associé pour une période de trois (3) ans, soit du 23 octobre 2007 au 30 septembre 2010;

DE RATTACHER le professeur Mrad au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4725

concernant le projet de révision de la *Politique de la recherche*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique de la recherche adoptée le 29 janvier 1991 (résolution 109-CA-1758), modifiée le 29 janvier 2002 (résolution 249-CA-3574);

ATTENDU que la modification de l'environnement interne et externe de la recherche depuis l'adoption de la Politique de la recherche nécessite une mise à jour de celle-ci;

ATTENDU l'importance croissante des activités de création au sein de l'Université;

ATTENDU le projet de révision de la *Politique de la recherche*;

ATTENDU la recommandation (résolution 259-CE-1801) de la Commission des études d'adopter le projet de *Politique de la recherche et de la création*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique de la recherche et de la création*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4726

concernant le projet de *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique de la recherche* adoptée le 29 janvier 1991 (résolution 109-CA-1758), modifiée le 29 janvier 2002 (résolution 249-CA-3574);

ATTENDU que la modification de l'environnement interne et externe de la recherche depuis l'adoption de la *Politique de la recherche* nécessite une mise à jour de celle-ci et la création de nouvelles politiques conséquentes;

ATTENDU le projet de *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux;*

ATTENDU la recommandation (résolution 259-CE-1802) de la Commission des études d'adopter le projet de *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux;*

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4727

concernant le projet de révision de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique de la recherche* adoptée le 29 janvier 1991 (résolution 109-CA-1758), modifiée le 29 janvier 2002 (résolution 249-CA-3574);

ATTENDU la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* adoptée le 21 novembre 1995 (résolution 169-CA-2529), modifiée le 22 mai 2001 (résolution 240-CA-3418);

ATTENDU l'importance de se conformer aux nouvelles exigences formulées dans le *Protocole d'entente avec les organismes subventionnaires fédéraux* en matière de gestion des conflits d'intérêts;

ATTENDU le projet de révision de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*;

ATTENDU la recommandation (résolution 259-CE-1803) de la Commission des études d'adopter le projet de *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4728

concernant le projet de révision de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique de la recherche* adoptée le 29 janvier 1991 (résolution 109-CA-1758), modifiée le 29 janvier 2002 (résolution 249-CA-3574);

ATTENDU la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle* adoptée le 18 avril 2005 (résolution 287-CA-4168);

ATTENDU l'importance de modifier la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle* pour tenir compte de la création de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux* ainsi que l'harmonisation avec la politique des trois conseils subventionnaires fédéraux en matière de divulgation de la propriété intellectuelle ayant un potentiel de commercialisation;

ATTENDU le projet de révision de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*;

ATTENDU la recommandation (résolution 259-CE-1804) de la Commission des études d'adopter le projet de *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 315-CA-4729

concernant la nomination d'un responsable des programmes de deuxième cycle en gestion de projet

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quinzième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la Convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance au poste de responsable des programmes de deuxième cycle en gestion de projet;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Sébastien H. Azondékon à titre de responsable des programmes de deuxième cycle en gestion de projet, et ce, du 23 octobre 2007 au 31 mai 2009.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

_____

Luc Maurice,
Secrétaire général